

## Conseil général du Val d'Oise - Séance du 16 décembre 2005

### Motion relative au STIF

déposée par la groupe socialiste et apparentés  
et Bernard Calabuig (PCF)

Un amendement a été voté à l'Assemblée Nationale dans la nuit du 12 au 13 décembre 2005 sur proposition de M.Devedjian, député UMP et Vice-président chargé des transports au Conseil général des Hauts de Seine.

Cet amendement implique que toute décision du STIF doit être prise à la majorité des deux tiers lorsqu'elle fait progresser les contributions publiques à plus de 2% au dessus du taux moyen d'évolution des tarifs.

Ce niveau est tellement ridicule, que tout développement sérieux de l'offre de transport, toute politique tarifaire sociale deviendrait impossible à mettre en œuvre sans l'aval de la minorité régionale, dont on connaît la volonté de ne pas développer les services publics.

La création de cette minorité de blocage n'a pour seul objectif que la mise en difficulté du Conseil régional au détriment des 12 millions d'usagers concernés. Cet amendement, qui s'ajoute à un transfert de compétences réalisé dans des conditions difficiles, va entraîner la paralysie du STIF. C'est au contraire un développement ambitieux qui réponde aux besoins des usagers, au droit à la mobilité et aux exigences de la qualité de vie et de l'air en Ile de France, qui doit être mis en œuvre.

Le Conseil général demande que cet amendement non conforme aux intérêts des Valdoisiens soit retiré.